



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 16 février 2024 à 17h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET DU LAC  
PUGNY-CHATENOD  
VIONS

DAL PALU Lucie  
RAMEL Sandrine  
CROUZEVIALLE Bruno  
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 7      Année : 2024  
Exécutoire le : 20 FEV. 2024  
Publiée / Notifiée le : 20 FEV. 2024  
Visée le : 20 FEV. 2024

### FINANCES Budget Principal

#### **AE/CP 003 – Mise en œuvre d'un plan de déplacements mobilités (PDM) - Révision n°9**

---

Monsieur le Président rappelle qu'un plan de déplacements mobilités est un document de planification défini aux articles L.1214-1 et suivants du Code des transports qui détermine, dans le cadre d'un périmètre de transport urbain (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement.

Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, les transports publics, les deux roues, la marche...

La démarche est déclinée en plusieurs phases dont un diagnostic, un scénario, la définition d'un programme d'actions et une enquête publique, qui avait été programmée fin 2019.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'enquête publique a été différée et il a été nécessaire d'apporter des modifications et ajouts au projet initialement arrêté. Aussi une nouvelle prestation a été lancée en 2023 et devrait se finaliser en 2024 avec l'enquête publique.

Le montant total de l'Autorisation d'Engagement (AE) doit ainsi être augmenté de 33 174,76 € pour être porté à 355 341,30 €.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

---

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération communautaire du 18 novembre 2015 portant ouverture de l'AE/CP,*

*Vu la délibération communautaire du 9 février 2017 portant révision n°1 au motif de la révision de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 18 janvier 2018 portant révision n°2 au motif de la révision de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°3 au motif de la révision de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 9 octobre 2019 portant révision n°4 au motif de la prise en compte des coûts de l'enquête publique,*

*Vu la délibération communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°5 au motif de la révision de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°6 au motif de la révision de calendrier,*

*Vu la délibération communautaire du 22 février 2022 portant révision n°7 au regard de l'évolution du plan de déplacements urbains,*

*Vu la délibération communautaire du 23 janvier 2024 portant révision n°8 au motif de la révision de calendrier,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision de l'AE/CP et la modification des crédits de paiement.

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**AECP003- Plan de déplacement urbains - révisions**  
**Annexe**

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	AECP005 - Plan de Déplacement Urbains		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	35513551AP		
Montant initial de l'opération :	204 300,00 euros		TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	204 300,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°2) :	204 300,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°3) :	204 300,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°4) :	309 300,00 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°5) :	309 300,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°6) :	309 300,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°7) :	322 166,54 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°8) :	322 166,54 euros	→	
Montant actualisé (révision n°9) :	355 341,30 euros	↗	
DEPENSES		Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2016		102 690,00	102 690,00
Dépenses réalisées 2017		40 875,06	40 875,06
Dépenses réalisées 2018		40 263,48	40 263,48
Dépenses réalisées 2019		29 594,24	15 939,00
Dépenses réalisées 2020		18 743,76	18 743,76
Dépenses réalisées 2021		0,00	0,00
Dépenses réalisées 2022		0,00	0,00
Dépenses réalisées 2023		90 000,00	10 920,00
Dépenses programmées 2024		0,00	125 910,00
<b>TOTAL</b>		<b>322 166,54</b>	<b>355 341,30</b>
FINANCEMENTS prévus :			Proposé
Subventions attendues			0,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			355 341,30
<b>TOTAL</b>			<b>355 341,30</b>



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 7 : Budget Principal - AE/CP 003 - Mise en oeuvre d'un plan de déplacements urbains (PDU) - Révision n.9

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/02/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/02/2024

---

**Numéro de l'acte :** d4877 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240216-d4877-DE

---

**Date de décision :** 16/02/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

